

TARIFS

Taux de remises appliqué par l'Office Notarial

Mise en application : 13 octobre 2023

Validité : 31 décembre 2024

Notaires :

Jean-Brice DASSY
Raphaël POULHIER
Fabien SOULÉ-THOLY
Benoît CARENNE
Anaïs BORDES
Sabine BORIS
Élodie POUJADE
Amaïa AGUERRE
Arnaud PÉGORIÉ

1 rue Edmond Sée
64100 BAYONNE
05 59 46 01 70

111 chemin Ahontz Berroa
64210 GUETHARY
05 59 22 04 00

Parking privé

dassyetassociés@notaires.fr
www.dassyetassociés.fr

Publication des taux de remise appliqués conformément à l'article L.444-2 alinéa 5 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions relatives aux tarifs règlementés des notaires, prévues aux articles L 444-1 et suivants du code du commerce, par le décret n°2016-230 du 26 février 2016 et l'arrêté du 28 février 2020, doivent être distingués les émoluments fixés réglementairement par ces décret et arrêté pour certaines prestations définies par ces textes et les honoraires librement convenus pour toutes autres prestations.

Les notaires peuvent percevoir des honoraires librement négociés lorsqu'ils interviennent en tant que conseils, ou rédacteurs de certains actes non tarifés, en vertu d'une convention librement négociée avec leur client.

Depuis le 1er janvier 2021, un office notarial peut accorder à sa clientèle, une remise de ses émoluments plafonnées à 20%, au-delà d'une certaine tranche d'assiette. Le montant de cette remise peut être porté à 40% pour certains actes limitativement énumérés par l'arrêté du 28 février 2020, et portant sur des biens ou droits d'une valeur supérieure à 10.000.000 EUR.

En application de ces textes, le taux de remise sur la quote-part des émoluments à percevoir par l'Office notarial « DASSY et ASSOCIÉS NOTAIRES », pour les prestations ci-après, est fixé de la manière suivante :

APPORT - FUSION - TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE - OPERATION DE SCISSION DONNANT LIEU A MUTATION IMMOBILIERE

Code de commerce	Opérations concernées
A.444-158	actes relatifs à des biens faisant l'objet d'une mutation immobilière

Taux de remise pratiqué :

Tranche d'assiette	Taux de remise
En dessous de 0.000.000 EUR	0%
Au-delà de 10.000.000 EUR	30%

Société par Actions Simplifiée.
Membre d'une association agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque libellé à son nom.

 **nce**
NOTAIRES
CONSEIL
D'ENTREPRISE

 **notexpert**
Le réseau d'experts immobiliers du notariat

Étude fermée le samedi. RIB IBAN FR86 4003 1000 0100 0014 5371 L17. Code BIC CDCGFRPPXXX. Banque caisse des dépôts et ses consignations.

 **Notaire**